

Impôt sur le revenu—Loi

Ce projet de loi englobe aussi une règle générale anti-évitement qui élimine les avantages fiscaux dans le cas des opérations comportant une dérogation aux lois fiscales parce qu'elles ne sont pas effectuées avant tout dans un but véritable mais qui n'ont pour objet que l'évitement de l'impôt.

Le projet de loi C-139 comporte aussi certains autres changements qui ne sont pas directement liés aux propositions de réforme fiscale de juin dernier. Il renferme d'abord les modifications à l'impôt sur le revenu annoncées dans le budget de février 1988. Les plus importantes ont trait au relèvement de la déduction des frais de garde d'enfants et du crédit d'impôt remboursable pour enfants, ce qui permettra d'appliquer les modalités fiscales de la Stratégie nationale sur la garde d'enfants. Je dois aussi signaler que des règles servant à déterminer si des sociétés sont associées aux fins de l'application de la Loi de l'impôt sur le revenu sont incluses dans le projet de loi.

Deuxièmement, le projet de loi englobe des modifications annoncées le 25 septembre et le 1^{er} octobre 1987. La première empêche l'évitement fiscal résultant du recours abusif aux règles sur l'imposition du dividende en capital et du remboursement des dividendes, tandis que la seconde modifie certaines règles sur l'imposition des fiducies et des bénéficiaires.

[Français]

Le projet de loi C-139 est un important texte législatif. Bon nombre des mesures qu'il regroupe ont été examinées par le public pendant plus d'un an. Ce document tient dûment compte des observations des Comités permanents et des contribuables. Les Comités et des fiscalistes avaient d'ailleurs étudié une version antérieure du projet de loi pour en approuver les modalités techniques. Cette étape s'est avérée à la fois importante et utile, quoiqu'elle ait pris un certain temps. Résultat: Nous avons aujourd'hui devant nous un projet de loi complet et techniquement acceptable.

[Traduction]

Je ne saurais exagérer l'importance que revêt ce projet de loi pour le régime fiscal, pour l'économie et surtout pour le Canadien moyen. Les mesures de réforme fiscale contenues dans le projet de loi favoriseront la prospérité, l'équité et le dynamisme de l'économie. Elles constituent une refonte complète du régime qui concerne autant le Canadien moyen que l'économie dans son ensemble. Elles s'appuient sur une solide évaluation de nos besoins actuels et nous aideront à bâtir un meilleur avenir.

[Français]

Pour démontrer l'engagement du gouvernement à assurer l'examen accéléré et plus approfondi du projet de loi, le ministre des Finances (M. Wilson) a accepté de comparaître, dès que possible, devant les membres du Comité permanent des finances et des questions économiques pour les aider à en amorcer l'examen final.

[Traduction]

Je suis fier de la réforme fiscale. Je suis fier des dispositions de ce projet de loi d'importance historique, d'un intérêt capital pour l'avenir du Canada. J'invite tous les députés de cette Chambre à répondre à mon appel pressant, et à celui lancé par des centaines de milliers de contribuables, qu'il s'agisse de particuliers ou de sociétés, et à adopter rapidement ce projet de loi.

Des voix: Bravo!

● (1630)

M. Hockin: Je ne sais pas, monsieur le Président, s'il convient de demander le consentement unanime de la Chambre pour déclarer qu'il est 17 heures. Le leader parlementaire a indiqué qu'il pourrait exister une disposition à ce titre, mais je m'en remets à vous.

M. le vice-président: Le député d'Ottawa—Centre a la parole pour le même rappel au Règlement.

M. Cassidy: Je ne veux pas invoquer le Règlement, monsieur le Président, mais participer au débat.

[Français]

M. Richard Grisé (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Sur un rappel au Règlement, monsieur le Président. Effectivement, je pense qu'entre les différents leaders parlementaires des autres partis il y avait consentement unanime à ce que la Présidence reconnaisse l'horloge à 17 heures et que nous passions maintenant aux Affaires inscrites au nom des députés. Il y avait consentement des trois partis, monsieur le Président.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je peux confirmer ce que le secrétaire parlementaire vient de dire. En effet, le leader de la Chambre nous a consultés, et il était entendu que, une fois que le ministre aurait terminé ses remarques, le débat serait suspendu sur le projet de loi C-139 et que nous passions aux Affaires inscrites au nom des députés parce que, comme vous le savez, monsieur le Président, la coutume veut que l'Opposition officielle, qui doit suivre le ministre, aurait droit à 40 minutes de discours. Et je pense que demain l'intention du gouvernement, à 11 heures demain matin, si j'ai bien compris, était d'appeler le projet de loi C-139 et de reprendre le débat là-dessus.

M. Grisé: Sur le même rappel au Règlement, monsieur le Président. Effectivement, comme le whip du parti libéral vient de le mentionner, le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier), le consentement unanime évidemment est de revenir demain à 11 heures avec ce même projet de loi pour continuer le débat et permettre au critique officiel de l'Opposition d'utiliser le même temps de parole que le ministre a eu aujourd'hui.

[Traduction]

M. Nystrom: Monsieur le Président, les partis libéral et conservateur en ont peut-être discuté, mais je n'ai moi-même pas été consulté, en ma qualité de leader parlementaire suppléant du Nouveau parti démocratique, sur la possibilité de déclarer qu'il est 17 heures après le discours du ministre. Comme nous n'avons pas été consultés, nous n'avons pas donné notre accord. Je présume que nous allons poursuivre jusqu'à 17 heures.

M. le vice-président: Peut-être le député et le leader parlementaire devraient-ils en discuter maintenant.

M. Lewis: Monsieur le Président, j'avais cru comprendre que le ministre porterait pratiquement jusqu'à 17 heures. C'est pourquoi nous avons jugé qu'il serait plus sensé de déclarer qu'il est 17 heures et, à 17 heures, de passer aux mesures d'initiative parlementaire. La deuxième personne à participer à ce débat, qui prendra la parole à 11 heures demain, est le porte-